PASTILLES CLARAMAT

(Conformes à la norme EN 973 type A)

Les procédés modernes de production de sel raffiné mis en oeuvre dans les salines de la Cie DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES DE L'EST permettent l'obtention de sel de très haute pureté chimique (teneur en NaCl supérieure à 99,9 %) exempt de tout élément nuisible ou incrustant pour les résines.
Les pastilles CLARAMAT sont obtenues par compression de ce sel fin de très haute pureté entre deux cylindres alvéolés; un taux de compression élevé leur confère une grande résistance aux chocs et à l'écrasement.
La forme de ces pastilles garantit une bonne dissolution et évite la formation de voûtes dans les bacs à sel des adoucisseurs.

Caractéristiques physico-chimiques - valeurs types

Chimiques		Physiques	
Humidité (perte de masse à 110°C)	0,08 %	Forme	coussinet
SUR SEC :			
Chlorure de sodium (NaCl)	99,9 %	Densité	2,1 environ
Autres sels	0,1 %		
Insolubles	traces	Solubilité à 20°C	358 g/kg d'eau

Traitement

Néant

Conditionnement

Sacs polyéthylène thermosoudés de 25 kg regroupés sur palettes 800 x 1200 mm houssées d'un poids net de 1000 kg.

Stocker dans un endroit propre et sec à l'abri du soleil.

Textes réglementaires et normes de référence

Norme EN 973 TYPE A : chlorure de sodium utilisé pour la régénération des résines échangeuses d'ions (traitement de l'eau destinée à la consommation humaine).

Domaines d'utilisation

- Adoucissement de l'eau destinée à la consommation humaine et de l'eau à usage agricole ou industriel.
- Dénitratation de l'eau destinée à la consommation humaine et de l'eau à usage agricole ou industriel.

Lieu de production

Saline de Varangéville (54) - France

Cie des Salins du Midi et des Salines de l'Est
S.A. au capital de 113 400 000 Euro - 412.431.744 R.C.S. NANTERRE
137 rue Victor Hugo - 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX - France

Nos publications et notices ont pour but de vous conseiller au mieux. Les indications concernant les applications possibles de nos produits ne peuvent en aucune façon engager notre responsabilité, particulièrement en cas d'atteinte aux droits appartenant à des tiers.

Date de mise à jour	26/10/06	19/11/09	31/12/09	08/12/10									